



Mathieu Ayotte

Avocat

Parcours professionnel

Associé

Avocat plaideur, Me Ayotte exerce sa profession principalement en litige civil et commercial et notamment dans les domaines de la faillite, insolvabilité et Restructuration, de la construction, du droit immobilier, du droit professionnel et de la responsabilité civile.

Il représente régulièrement les intérêts de tous les types d'intervenants dans les dossiers de faillite, insolvabilité et restructuration, notamment les créanciers garantis, les sociétés débitrices, les syndics, les contrôleurs, les séquestrés et les acquéreurs.

Il a participé à plusieurs litiges complexes ainsi qu'à d'importantes restructurations et liquidations réalisées au cours des dernières années.

Sa pratique l'amène aussi à traiter divers dossiers en matière de litige entre actionnaires, de réalisations de sûretés mobilières et immobilières, de responsabilité des fabricants et distributeurs, ainsi qu'en matière de droit professionnel et de droit public.

Me Ayotte intervient fréquemment dans le cadre de la présentation de recours extraordinaires incluant les injonctions, les jugements déclaratoires, les ordonnances de sauvegarde et de saisie.

Distinctions

En 2011, Me Ayotte s'est vu décerner l'Hommage du Lieutenant-gouverneur du Québec. Ce prix est remis annuellement par le Barreau de Québec à l'étudiant s'étant le plus distingué par l'excellence de ses résultats académiques, par son curriculum vitae et par son implication professionnelle, sociale et communautaire.

Me Ayotte a été reconnu par le prestigieux répertoire juridique The Best Lawyers in Canada édition 2024, 2025 et 2026 dans les catégories du droit de la construction, insolvabilité & restructuration et litige civil & commercial.

Me Ayotte a également été reconnu dans l'édition 2025 du Canadian Legal Lexpert Directory, catégorie « Lawyers to Watch », dans l'édition spéciale Lexpert Insolvabilité et restructuration 2025 et dans l'édition spéciale Lexpert Litiges 2025, soulignant son excellence et son expertise en Litige civil et commercial, en tant que l'un des meilleurs avocats au Canada.

En 2025, il est nommé Fellow de la Construction Lawyers Society of America (CLSA) en reconnaissance de son expertise, de son intégrité et de son influence au sein de la profession en droit de la construction.

Implications

Président du conseil d'administration de l'École Saint-François (centre psycho pédagogique de Québec)

Membre du Comité de liaison de la Cour Supérieure du Barreau de Québec

Membre de la Fondation du Barreau du Québec

Enseignant à l'École du Barreau dans le cadre du cours droit des priorités et hypothèques

Membre de la Chambre de commerce de Québec

Membre de la Turnaround management association (TMA)

Articles

Commentaire sur la décision 9354-9186 Québec inc. (Bluberi Gaming Technologies Inc.) c. Callidus Capital Corp.– Analyse du pouvoir discrétionnaire d'un juge surveillant d'empêcher un créancier de voter relativement à un plan d'arrangement déposé en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies – Éditions Yvon Blais (**2020**).

Commentaire sur la décision Compagnie de recyclage de papiers MD inc. c. MRC de Vaudreuil-Soulanges – Analyse du droit des villes et des municipalités de conclure des ententes de gré à gré comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal décrété par le ministre – Éditions Yvon Blais (**2020**).

Commentaire sur la décision Arrangement relatif à 9354-9186 Québec inc. (Bluberi Gaming Technologies Inc.) – Analyse de l'étendue du droit de vote conféré aux créanciers en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies – Éditions Yvon Blais (**2019**).

Commentaire sur la décision Hypothèques CIBC inc. c. Fiducie Résidence Malo – L'effet de la déchéance du terme sur le calcul du délai de prescription d'une obligation à terme suspensif – Éditions Yvon Blais (**2019**).

Chronique – Le retour en appel d'offres – Utilisation de la clause de réserve en matière d'appel d'offres : les options offertes aux soumissionnaires – Éditions Yvon Blais (**2018**).

[Arbitrage et mise sous séquestre : la Cour privilégie l'efficacité judiciaire dans Mayfield Investments-Mondaq](#)

[Chronique – Arbitrage et mise sous séquestre : la Cour privilégie l'efficacité judiciaire dans Mayfield Investments \(Re\)-La Référence](#)

[Sûreté Entre Sociétés Liées : La Cour Refuse D'accorder Priorité À Une Garantie Non Enregistrée Dans Atlantic Sea Cucumber Ltd. \(Re\)-Mondaq](#)

[Chronique – Sûreté entre sociétés liées : la Cour refuse d'accorder priorité à une garantie non enregistrée dans Atlantic Sea Cucumber Ltd. \(Re\)- La Référence](#)

Coordinnées

Téléphone : 418 640-4459

mathieu.ayotte@steinmonast.ca

Services offerts

- Assurances, responsabilité civile et professionnelle
- Baux commerciaux
- Couverture d'assurance
- Droit administratif et municipal
- Droit de la construction
- Droit des autochtones
- Droit immobilier
- Faillite, insolvabilité et restructuration
- Injonction
- Litige commercial
- Litiges et résolution des différends
- Recours des actionnaires
- Recours extraordinaires
- Responsabilité civile
- Responsabilité de produits et du fabricant
- Responsabilité des administrateurs et dirigeants
- Responsabilité professionnelle
- Vices cachés

Formation

LL.B., Droit, 2010, Université Laval

Admission au barreau

2011